



## Litige sur la vente d'une maison

Par **marbeau**, le **10/12/2012** à **21:24**

bonjour. je vend ma maison suite au décès de mon mari. nous avons trouvé des acheteurs via une agence immobilière. lors de la visite, le futur propriétaire a demandé à garder les outils à la cave. nous avons précisé que certains de ces outils partiraient car ils n'appartenaient pas à mon mari. le monsieur a pris des photos lors de sa première visite et 3 jours de la signature de vente de la maison chez le notaire il nous menace de suspendre la vente car il manque une perceuse colonne et une meuleuse. sur le compromis de vente, il est écrit que tous les outils au sous sol seront au bénéfice de l'acheteur. l'acheteur a-t-il le droit de prendre des photos lors d'une première visite et avons-nous un recours? cordialement.

Par **edith1034**, le **11/12/2012** à **09:24**

il a le droit de prendre des photos

vous ne pouvez pas vous engager dans plus de droit que vous avez

si les outils appartiennent à quelqu'un d'autre, vous ne pouvez pas les donner sauf s'il a dressé une liste précise ou un inventaire dans le compromis de vente signé par les deux parties, ce qui ne semble pas être le cas à vous lire

Laissez votre notaire régler ce problème vous êtes en force si vous justifiez que les outils ne sont pas à vous

pour tout savoir sur la vente immobilière

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>